

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARGEY-LES-PORT



SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : 21/03/2024
Date d'affichage : 21/03/2024
Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, DURGET Julien, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, BLOUET Émeline, DURGET Manon, MAGNIN Fabrice.

Absents excusés : ANDRE Marie-Charlotte (pouvoir à BLOUET S.), LOMBARDO Jean-Pierre (pouvoir à DURGET J.), GALLET Alexia.

M. Julien DURGET a été désigné en qualité de secrétaire.

Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses et recettes effectuées ; après s'être assuré que le receveur a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et mandats de dépenses ; considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur est approuvé.

Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023, présenté par M. Julien DURGET, qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement réalisées :	178 073,30 €
- Recettes de fonctionnement réalisées :	206 017,33 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	<u>381 335,53 €</u>
Total recettes de fonctionnement :	587 352,86 €
EXCEDENT de fonctionnement réalisé	409 279,56 €
- Dépenses d'investissement réalisées :	34 889,42 €
- Déficit antérieur reporté :	3 370,45 €
- Restes à réaliser en dépenses :	<u>25 500,00 €</u>
Total dépenses d'investissement :	63 759,87 €

- Recettes d'investissement réalisées :	18 224,97 €
DEFICIT d'investissement réalisé	45 534,90 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	363 744,66 €

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antoni MAGNIN, Maire, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 45 534,90 € au R 1068 (Affectation en réserve d'investissement)
- 364 058,46 € au R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Vote du budget primitif 2024 + fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	297 024,18 €
- Recettes de fonctionnement :	156 233,65 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	364 058,46 €
Total recettes de fonctionnement :	520 292,11 €
- Dépenses d'investissement :	56 133,00 €
- Restes à réaliser en dépenses :	25 500,00 €
- Déficit antérieur reporté :	20 034,90 €
Total dépenses d'investissement :	101 667,90 €
- Recettes d'investissement réalisées :	101 667,90 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- **7,5 % des dépenses de fonctionnement**
- **7,5% des dépenses d'investissement**

Approbation du compte de gestion Eau et assainissement 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Eau et assainissement de l'exercice 2023, le détail des dépenses et recettes effectuées ; après s'être assuré que le receveur a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et mandats de dépenses ; considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur est approuvé.

Approbation du compte administratif Eau et assainissement 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif Eau et assainissement 2023, présenté par M. Julien DURGET, qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement réalisées :	73 563,84 €
- Recettes de fonctionnement réalisées :	66 506,70 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	95 407,91 €
Total recettes de fonctionnement :	<u>161 914,61 €</u>
EXCEDENT de fonctionnement réalisé	88 350,77 €
- Dépenses d'investissement réalisées :	35 067,12 €
- Restes à réaliser en dépenses :	22 000,00 €
Total dépenses d'investissement :	<u>57 067,12 €</u>
- Recettes d'investissement réalisées :	31 911,00 €
- Excédent antérieur reporté :	66 780,51 €
Total recettes d'investissement :	<u>98 691,51 €</u>
EXCEDENT d'investissement réalisé	41 624,39 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	129 975,16 €

Affectation du résultat Eau et assainissement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antoni MAGNIN, Maire, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 88 350,77 € au R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Vote du budget primitif Eau et assainissement 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau et assainissement 2024 qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	80 846,69 €
- Recettes de fonctionnement :	66 464,21 €
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté :	88 350,77 €
Total recettes de fonctionnement :	<u>154 814,98 €</u>
- Dépenses d'investissement :	78 065,15 €
- Restes à réaliser en dépenses :	22 000,00 €
Total dépenses d'investissement :	<u>100 065,15 €</u>
- Recettes d'investissement réalisées :	36 440,76 €
- Excédent antérieur 2023 reporté :	63 624,39 €
Total dépenses d'investissement :	<u>100 065,15 €</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Antoni MAGNIN

